

TINEX

Date de Préparation : 21.11.2016
Révision : 0

Date de Révision : -
MSD No : GBF - 2203

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE / DU DISTRIBUTEUR

1.1- Identification de la substance

Nom Commercial **TINEX**

1.2- Utilisations identifiées et utilisations non recommandées de la substance ou du mélange

Utilisation identifiée Diluant cellulosique

Restriction sur l'utilisation Aucune information n'est disponible.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse SIGNATEKMA Boya ve Sinyalizasyon San.ve Tic. A.Ş.
Kurtuluş Caddesi No:23 Yazıbaşı - Torbalı / İzmir
Téléphone + 90 232 853 85 70
Courriel + 90 232 853 73 79
E-mail info@signatekma.com.tr

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Signatekma +90 532 505 00 23
Centre de Premiers secours d'urgence 112
Pompiers 110
Centre Antipoison National 114

Centre Antipoison National 114



2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Classification Selon le Règlement SEA du 11/12/2013 et le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP):

Liquide et vapeurs facilement inflammables, Catégorie de nocivité 2, H225

Provoque une irritation cutanée, Catégorie de nocivité 2, H315

Provoque une grave lésion oculaire, Catégorie de nocivité 1, H318

Peut provoquer somnolence ou vertiges, Catégorie de nocivité 3, H336

Nocif pour le système reproducteur, Catégorie de nocivité 2, H361

Exposition prolongée ou répétée peut provoquer dommages aux organes, Catégorie de nocivité 2, H373

2.2. Éléments de l'étiquetage:

Selon le Règlement SEA du 11/12/2013 et le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP): Pictogrammes de Danger



Mot-indicateur

Danger

TINEX

Date de Préparation : 21.11.2016 Date de Révision : -
Révision : 0 MSD No : GBF - 2203

Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeur facilement inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Peut provoquer somnolence ou vertiges
- H336 Soupçon de cause des dommages à l'enfant à naître ou de nuire à la reproduction.
- H361 Exposition prolongée ou répétée peut endommager les organes.
- H373 Liquide et vapeur facilement inflammables.

Conseils de prudenances

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes -Ne pas fumer
- P240 S'asseoir au sol / lier le récipient et l'équipement de réception.
- P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

Intervention

- P301+P310+P330 EN CAS D'INGESTION: faire appel AU CENTRE ANTIPOISON NATIONAL au numéro de téléphone 114 ou à un médecin. Rincez-vous la bouche.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT OCULAIRE: Rincer soigneusement pendant quelques minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si elles sont portées et faciles à appliquer. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS D'EXPOSITION OU D'INTERACTION: Obtenir de l'aide/des soins médicaux.
- P314 EN CAS DE MALAISE, demander une assistance médicale.

Stockage

- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir l'emballage hermétiquement fermé.

Indications de Nocivité Complémentaires

- EUH066 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement et gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers:

Non Applicable

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2- Mélanges

Nom Chimique	EC No.	CAS No.	%	Classification
Hydrocarbure aromatique	203-88-3	108-88-3	>50 - <60	Flam. Liquide, 2, H225
				Skin Irrit. 2, H315
				Asp. Tox. 1, H304
				BHOT Exp. Rép 3, H336
				BHOT Exp. Rép. 2, H373
				Ürm. Sis.Tok. 2, H361d
Cétone	200-662-2	67-64-1	>5 - <20	Flam. Liquide, 2, H225
				Irritation Oculaire 2, H319
				BHOT Exp. Rép. 3, H336

TINEX

Date de Préparation : 21.11.2016
Révision : 0

Date de Révision : -
MSD No : GBF - 2203

Mélanges	EC No.	CAS No.	%	Classification
Ester	204-658-1	123-86-4	>5 - <20	Flam. Liquide, 3, H226
				BHOT Exp. Rép. 3, H336
Alcool	201-148-0	78-83-1	>5 - <20	Flam. Liquide, 3, H226
				Irritation Cutanée. 2, H315
				Lésion Oculaire. 1, H318
				BHOT Exp. Rép. 3, H335
				BHOT Exp. Rép. 3, H336
Glycol	203-905-0	111-76-2	>2 - <7	Acute Tox.. 4, H302
				Irritation Cutanée. 2, H315
				Irritation Oculaire. 2, H319

Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures des premiers secours

Indications générales

Dans tous les cas d'hésitation ou si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact Cutané

Le contact pendant l'utilisation peut provoquer une irritation cutanée modérée. Évitez l'exposition prolongée de la peau au produit. Lavez la zone irritée abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, appeler un médecin, demander une assistance médicale. Ôter immédiatement tous les vêtements souillés et lavez-les avant de les réutiliser.

Contact Oculaire

Le contact avec le produit peut provoquer une irritation oculaire modérée. En cas de contact oculaire avec de la poussière, rincer l'œil affecté à l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, appeler un médecin et demander une assistance médicale.

Respiration

Faire sortir la personne à l'air frais et maintenez-la dans une position confortable pour une respiration facile.. Si la respiration s'est arrêtée, si la respiration est irrégulière ou si les voies respiratoires sont obstruées, demander à une personne formée d'administrer la respiration artificielle et de l'oxygène. Faire appel à un médecin et demander une assistance médicale.

Ingestion

Ne donner jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. Se gargariser la bouche avec de l'eau. Appeler un médecin pour obtenir une assistance médicale.

4.2- Symptômes et effets importants aigus et ultérieurs

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement et gerçures de la peau.

4.3- Les premiers signes de la nécessité d'une intervention médicale et d'un traitement spécial

Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Informations générales

Liquide et vapeur facilement inflammables.

TINEX

Date de Préparation	: 21.11.2016	Date de Révision	: -
Révision	: 0	MSD No	: GBF - 2203

5.2- Extincteurs

Utilisez un jet d'eau, une mousse résistante à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone. Ne jamais utiliser d'eau à des fins d'extinction.

5.3- Dommages spéciaux causés par la substance ou le mélange

Des fumées noires denses et toxiques (oxydes de carbone) peuvent être libérées. Ne pas inhaler sa fumée.

5.4- Conseils pour les équipes de lutte contre les incendies

Porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome pour l'extinction des incendies, si nécessaire.

5.5- Informations complémentaires

Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPARATION ACCIDENTELLE

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence signées

Supprimer les sources d'inflammation. Porter vos équipements de protection individuelle. Assurez-vous d'avoir une bonne ventilation. Éviter d'inhaler de la vapeur, de la fumée ou du gaz. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

6.2- Précautions environnementales

Recueillir l'eau contaminée/l'eau d'extinction Tout écoulement de produit dans le sol et les égouts doit être évité. Si le produit pollue les systèmes d'égouts des lacs et des rivières, veuillez en informer les autorités compétentes conformément à la législation locale.

6.3- Méthodes et matériaux de conservation et de nettoyage

Récupérez le matériau déversé en l'entourant de matériaux absorbants ininflammables tels que du sable, de la terre, de la vermiculite, de la terre de diatomées et placez-le dans un récipient pour élimination conformément à la législation locale (Se référer au chapitre 13).

6.4- Références à d'autres chapitres.

Obtenir les informations sur l'utilisation sûre du chapitre 7. Obtenir les informations sur l'équipement de protection individuelle du chapitre 8. Obtenir les informations sur l'élimination du chapitre 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1- Informations Générales

Agir conformément aux dispositions du "Règlement Sur Les Précautions de Santé, de Sécurité et d'environnement Dans Les Travaux Avec Des Produits Chimiques" entré en vigueur après la publication dans le Journal officiel du 12/08/2013 numéroté 28733 " sur les mesures à prendre travailler avec des produits chimiques dans les travaux et les lieux de travail où les produits chimiques dangereux sont utilisés pour assurer la santé, la sécurité et l'environnement, il convient de veiller à planifier les méthodes de travail sur le lieu de travail et à prendre des mesures d'organisation.

7.2- Mesures pour une utilisation en toute sécurité

Utiliser dans des zones bien ventilées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. La vapeur et l'air forment un mélange explosif. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de sources d'inflammation dans l'environnement de l'utilisation. L'équipement électrique utilisé doit être de la norme appropriée. Empêcher la formation de densités explosives et empêcher les densités de vapeur de dépasser les valeurs limites d'affecter les employés. Respecter les avertissements et les règles de sécurité industrielle indiqués sur l'emballage. Fermer hermétiquement les emballages ouverts et inutilisés et conserver les récipients avec le couvercle vers le haut. Il devrait être interdit de manger et de boire là où la substance est utilisée. Ne jamais utiliser de pression pour vider le récipient. L'emballage n'est pas résistant à la pression.

TINEX

Date de Préparation : 21.11.2016
Révision : 0

Date de Révision : -
MSD No : GBF - 2203

7.3- Conditions pour un stockage sûr, comprenant les incompatibilités

Tenir à l'écart de rayonnement directe du soleil, de la chaleur et des sources inflammables. Ne pas fumer dans la zone de stockage. Fermer soigneusement les récipients ouverts et maintenir à la verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient dans un environnement bien ventilé à une température de 5-25 °C. Conservez le produit dans le récipient d'origine. Conserver le récipient hermétiquement fermé dans des endroits secs et bien ventilés.

7.4- Utilisations finales déterminées

Diluant cellulosique

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1- Valeurs Limites D'Exposition

Inspections appropriées de l'ingénieur

Composants possédant une valeur limite d'exposition professionnelle: (Règlement Sur les Précautions de Santé et de Sécurité Lors des Travaux Avec des Substances Chimiques)				
Nom de la Substance	Quantité maximale autorisée			
	TWA (8 Heures)		STEL (15 minutes)	
	mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
Toluène 108-88-3	192	50	384	100
Acétone 67-64-1	1210	500	-	-
2-butoxyéthanol (111-76-2)	98	20	246	50

8.2- Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques de génie appropriés



Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver le récipient hermétiquement fermé. Se laver les mains avant les pauses et en fin du travail. Ne pas manger ni boire aucun aliment pendant l'utilisation de ce produit.

Protection des Yeux / du Visage

Dans les zones où le risque d'éclaboussures est élevé, porter des lunettes de sécurité parfaitement adaptées aux yeux et conformes à la norme EN 166 avec protection latérale. Il est recommandé d'avoir une douche oculaire dans la zone de travail.

Protection Respiratoire

Éviter d'inhaler de la vapeur, des particules et du brouillard de pulvérisation. Porter un masque conforme à la norme EN 143 s'il est constaté que l'utilisation de respirateurs purificateurs d'air sera appropriée dans l'évaluation des risques effectuée.

Protection des mains

Porter des gants en néoprène ou en nitrile conformément à la norme EN 374. La crème protectrice peut être appliquée avant de commencer le travail. Le nettoyage à la crème ne doit pas être effectué après un contact avec de la peinture.

Protection corporelle

Porter des vêtements de travail conformes aux normes EN 465 ou EN 467 et des chaussures de travail conformes aux normes EN 347 le cas échéant.

8.3- Contrôles de L'Exposition Environnementale

Les dispositions de la législation actuelle en matière de protection de l'environnement doivent être pleinement respectées..

TINEX

Date de Préparation : 21.11.2016
Révision : 0

Date de Révision : -
MSD No : GBF - 2203

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales:

État physique	Liquide
Point d'Ébullition, °C	74-155
Point d'Éclair, °C	≤ 21 °C.
Densité @ 20°C, gr/m3	0.84-0.85
Solubilité dans l'eau @ 20°C	Insoluble
pH @ 20°C	Non déterminé
Pression de Vapeur (hPa) (20°C)	Non déterminé

9.2- Autres informations:

Point de fusion, °C	Non déterminé
Température de décomposition, °C	Non déterminé
Auto-inflammabilité °C	Non déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1- Réactivité

Aucune information complémentaire.

10.2- Stabilité chimique

Pas entièrement évalué. Les substances du même groupe sont normalement stables.

10.3.- Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information complémentaire.

10.4- Conditions à éviter

Ne pas stocker en plein soleil, flammes nues, stockage à long terme au-dessus de 30°C, ne pas stocker à proximité de matériaux inflammables et combustibles.

10.5- Substances à éviter

Agents oxydants forts, alcalis forts, matériaux acides.

10.6- Produits de décomposition dangereux

Lorsqu'ils sont exposés à des températures élevées, des produits de décomposition dangereux tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et les oxydes d'azote peuvent apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxiques

Toxicité aiguë : Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible

Toluène,	
Oral LD50	: >5 580 mg/kg (rat)
Respiration LC50	: 28.1 mg/l/4h (rat)
Cutané LD50	: >5 000 mg/m3 (lapin)

TINEX

Date de Préparation	: 21.11.2016	Date de Révision	: -
Révision	: 0	MSD No	: GBF - 2203

Acétone,
 Oral LD50 : $\geq 3.9 - \leq 8$ mg/kg (rat)
 Cutané LD50 : $> 7 426$ mg/m³ (cobaye)

acétate de n-butyle,
 Oral LD50 : 7 437 mg/kg (rabbit)
 Respiration LC50 : > 21.1 mg/l/4h (rat)
 Cutané LD50 : > 20 mg/m³ (lapin)

2-méthylpropane-1-ol,
 Oral LD50 : 3 040 mg/kg (lapin)
 Respiration LC50 : 26 25 mg/l/4h (lapin)
 Cutané LD50 : 2 460 mg/m³ (lapin)

2-butoxyethanol,
 Oral LD50 : 2 005 mg/kg (souris)
 Respiration LC50 : 450 ppm/4h (rat)
 Cutané LD50 : 7,3 ml/kg (cobaye)

11.2- Abrasif et irritant

Lésion / irritation oculaires graves	Provoque grave lésion oculaire.
Abrasion/irritation de la peau	Provoque une irritation oculaire
Sensibilité de la peau	Aucune donnée n'est disponible.
Sensibilisation respiratoire	Aucune donnée n'est disponible.
Irritation des voies respiratoires	Aucune donnée n'est disponible.

11.3- Effets chroniques

Cancérogénicité IARC: 3 - Groupe 2B: Il ne peut pas être classé en termes de cancérogénicité pour l'homme (Peroxyde de benzoyle).

11.4- Autres Effets Toxiques

Mutagénicité	Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité pour la reproduction	Soupçon de cause des dommages à l'enfant à naître ou de nuire à la reproduction.
Épidémiologie	Aucune donnée n'est disponible.
Tératogénicité	Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité Spécifique Pour les Organes Cibles - Exposition Unique	Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité Spécifique Pour les Organes Cibles – Exposition Répétée	Une exposition prolongée ou répétée peut entraîner des dommages aux organes.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucune donnée sur le produit n'est disponible.
 Toluène,
 Poison LC50 : 28 mg/l (96 h)
 Daphnie LC50 : 4.3 pg/l (96 h)
 Algues EC50 : 125 - 160 mg/l (48 h)

TINEX

Date de Préparation	: 21.11.2016	Date de Révision	: -
Révision	: 0	MSD No	: GBF - 2203

Acétone,
Poison LC50 : 6 368 mg/l (14 d)
Daphnie LC50 : 7 000 mg/l (48 h)
Algues NOEC : 3 400 mg/l (48 h)

n-butyl asetat,
Poison LC50 : 185 mg/l (96 h)
Daphnie EC50 : 44 mg/l (48 h)
Algues EC50 : 675 mg/l (72 h)

2-metilpropan-1-ol,
Poison LC50 : 1 430 mg/l (96 h)
Daphnie EC50 : 1 100 mg/l (48 h)
Algues EC50 : 2 300 mg/l (48 h)

2-butoksietanol,
Poison LC50 : 1 580 mg/l (96 h)
Daphnie LOEC : 810 mg/l (96 h)
Algues EC50 : 1 845 mg/l (72 h)

12.2- Permanence et décomposition

Aucune donnée n'est disponible

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible

12.4- Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible

12.5- Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible

12.6- Autres effets négatifs

Aucune donnée n'est disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Le matériau est non dangereux et aucun processus spécial n'est requis pour son élimination. Tout écoulement du produit dans les égouts doit être évité. L'élimination dans le stockage doit être conforme aux réglementations fédérales, nationales et locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

(ADR/RID) Transport terrestre

14.1- Numéro UN	UN1263
14.2- Nom de transport de UN approprié	PEINTURE ou MATÉRIEL CONNEXE À LA PEINTURE
14.3- Classe(s)de danger pour le transport	3
14.4- Groupe d'emballage	III
14.5- Dommages environnementaux	Non
14.6- Transport en vrac conformément annexe II MARPOL 73/78 et code IBC	Non applicable
Quantité exceptionnelle (ADR/RID)	5 L
Véhicule pour le transport de citerne	F1
Code tunnel	3 (D/E)




TINEX


Date de Préparation : 21.11.2016
Révision : 0

Date de Révision : -
MSD No : GBF - 2203

Transport maritime (IMDG Kodu)

14.1- Numéro UN	UN1263	
14.2- Nom de transport UN approprié	PEINTURE ou MATÉRIEL CONNEXE À LA PEINTURE	
14.3- Classe(s)de danger pour le transport	3	
14.4- Groupe d'emballage	III	
14.5- Dommages environnementaux	Non	
14.6- Transport en vrac conformément annexe II MARPOL 73/78 et code IBC	Non applicable	
EmS No (Incendie)	F-E	
N*FS (En vrac)	S-E	

(ICAO-IATA/DGR) Transport aérien

14.1- Numéro UN	UN1263	
14.2- Nom de transport UN approprié	PEINTURE ou MATÉRIEL CONNEXE À LA PEINTURE	
14.3- Classe(s)de danger pour le transport	3	
14.4- Groupe d'emballage	III	
14.5- Dommages environnementaux	Non	
14.6- Transport en vrac conformément annexe II MARPOL 73/78 et code IBC	Non applicable	

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRE

15.1- Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Cette fiche de données de sécurité a été préparée/approuvée par un personnel expert accrédité et certifié conformément aux exigences du règlement sur les fiches de données de sécurité relatives aux substances et mélanges dangereux (13/12/2014-29204) et au règlement (CE) n° 1907/2006.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1- Termes R et H concernées (nombre et texte intégral):

- H226 Liquide et vapeur inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H318 Provoque une grave lésion oculaire.
- H319 Provoque une irritation oculaire grave
- H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence et vertiges

16.2- Fiche de Données de Sécurité est Préparé/ Édité / Publiée Par:

Date de Préparation : 21.11.2016
Préparé en Référence du Certificat : TSE GBF-1813

TINEX

Date de Préparation	: 21.11.2016	Date de Révision	: -
Révision	: 0	MSD No	: GBF - 2203

16.3- Abréviations

ADR : Convention Européen sur le Transport des Marchandises Dangereuses par Route
CAS No : Numéro d'enregistrement du service des substances chimiques
EC No : Numéro d'inventaire européen des substances chimiques
IATA : Concentration produisant un certain effet dans des conditions spécifiées chez 50 % des organismes testés
ICAO : Association des Transports Aériens Internationaux
IMDG : Institution de l'Aviation Civile Internationale
LC50 : Règles Maritimes Internationales pour les Marchandises Dangereuses
LD50 : Concentration de substance requis dans l'air pour tuer 50% des animaux de test
REACH : Quantité de substance requis à administrer en une seule fois pour tuer 50% des animaux d'essai
SEA : Règlement de l'Union Européenne sur la Classification, l'Étiquetage et l'Emballage des Produits chimiques
STEL : Règlement sur la Classification, l'Étiquetage et l'Emballage des Produits Chimiques du 11.12.2013
TWA : Limite d'exposition à court terme

16.4- Informations Complémentaires:

Cette fiche de données de sécurité a été préparée à partir des informations obtenues de l'entreprise propriétaire du produit. Les informations fournies dans ce document sont basées sur les meilleures informations disponibles. Ces informations s'appliquent uniquement à la substance/produit formulé spécifié.

Les informations fournies dans ce document ne constituent pas une garantie/caution pour les caractéristiques du produit et ne constituent pas un accord juridiquement contraignant/une relation juridique contractuelle. Ce document complète les documentations techniques, mais ne peut pas les remplacer. Les informations fournies sont assis sur notre connaissance de ce produit disponible au moment de la publication. Il a été fourni sur la base de la bonne foi.

SIGNATEKMA Boya ve Sinyalizasyon San. ve Tic. A.Ş. n'accepte aucune responsabilité sur le produit et pour les documents et informations fournis pour des matériaux similaires non produits ou fournis par elle-même.